

Département de la Gironde

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LIBOURNE

Canton du LIBOURNAIS-FRONSADAIS

MAIRIE DE VILLEGOUGE

33141 VILLEGOUGE

Tel : 05.57.84.42.08 Fax : 05.57.84.49.64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ENQUETE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE VILLEGOUGE**

Madame le Maire de la commune **de VILLEGOUGE**

Vu les articles L.161-10 et L.161-10-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les articles R.161-25 à R.161-27 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la délibération n° 2018-05 – D.07 du conseil municipal de VILLEGOUGE en date du 31 mai 2018 actant la cession de la partie du chemin rural de Robert n°16, sis sur la commune de VILLEGOUGE ;

Vu le dossier d'enquête publique mis à disposition du public sur la commune de VILLEGOUGE ;

Considérant que le projet retenu par le conseil municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique

ARRETE

Article 1^{er} : Le projet porte sur :

- La cession partielle du chemin rural de Robert n° 16 dont l'assise se trouve sur la Commune de VILLEGOUGE à Monsieur et Madame Alain LECLEROT.
La superficie cédée est de 1 a 75 ca.

Article 2 : Le dossier d'enquête publique comprend le projet d'aliénation, une notice explicative et un plan de situation. Il sera ouvert en mairie de VILLEGOUGE.

Article 3 : Madame Hélène DURAND-LAVILLE, 41 Cours Victor Hugo – 33 150 CENON est désignée comme Commissaire-Enquêtrice. Les observations peuvent être formulées par écrit et lui être adressées par voie postale à la mairie de VILLEGOUGE avant la clôture de l'enquête.

Elle se tiendra à la disposition du public à **la mairie de VILLEGOUGE** :

- **le lundi 5 novembre 2018 de 9h00 à 10h30 et**
- **le lundi 19 novembre 2018 de 15h30 à 17h00.**

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de VILLEGOUGE pendant quinze jours consécutifs du 5 novembre 2018 au 19 novembre 2018 inclus aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie :

Soit le Lundi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30, du Mardi au Mercredi de 08h30 à 12h00 et du Jeudi au Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Le public est invité à faire part de ses observations sur le projet aux jours et heures indiquées précédemment. Les observations peuvent être consignées par les intéressés directement sur le registre d'enquête.

Elles peuvent également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : mairie.villegouge@wanadoo.fr

Article 4 : À la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête de la Commune de VILLEGOUGE sera clos, coté et paraphé par la Commissaire-Enquêtrice. Celle-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre à Mme Le Maire de VILLEGOUGE le dossier et ses conclusions.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie de VILLEGOUGE à compter du 17 octobre 2018, soit avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête. Cet arrêté sera également affiché aux extrémités du chemin concerné et sur le tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation. L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat de Madame Le Maire de VILLEGOUGE.

Article 6 : Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Fait à VILLEGOUGE le 16 octobre 2018

Le Maire,



Meedes
Jeanine MEDES

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ENQUETE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE VILLEGOUGE

Date de transmission de l'acte : 16/10/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2018

Numéro de l'acte : 2017-10-16ARRET (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 033-213305485-20181016-2017-10-16ARRET-AR

Date de décision : 16/10/2018

Acte transmis par : Jeanine MEDES

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations